

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme « 115 », numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement d'insertion et d'accès au logement des personnes sans-abri, risquant de l'être ou mal logées.

Fin 2022, les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale** offrent, en **Centre-Val de Loire**, près de **5 200 places d'hébergement social** (Cada<sup>(1)</sup>, CHRS<sup>(2)</sup>, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et de **4 100 places en logement accompagné**<sup>(3)</sup> (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

Le **Centre-Val de Loire, fin 2022**, dispose de **1 651 places d'hébergement d'urgence**, ce qui représente 58,4 % de l'ensemble des places, **984 d'insertion** (34,8 %) et **191 de stabilisation**<sup>(4)</sup> (6,8 %).

À la fin de l'année 2022, le **taux d'équipement en places d'hébergement de la région est de 1,4 place pour 1 000 adultes** de 20 à 59 ans. Il est de **2,0 ‰ au niveau national**. Le taux varie à l'échelle des départements de la région de 0,7 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,2 ‰ dans le Loir-et-Cher.

En 2022, en région **Centre-Val de Loire**, près de 274 000 consommateurs sont bénéficiaires de la **complémentaire santé solidaire (C2S)**<sup>(5)</sup>, soit un taux rapporté à l'ensemble des consommateurs sur la période 2020-2022, de **10,2 %**. Le taux au niveau national est de 11,0 %. Il varie en région de 9,1 % dans le Loir-et-Cher à 11,2 % dans le Loiret.

Parmi ces bénéficiaires, plus de 236 400 sont bénéficiaires de la **complémentaire santé solidaire (C2S) gratuite** (ex CMU-C), soit un taux rapporté à l'ensemble des consommateurs sur la période 2020-2022, de **8,8 % dans la région**. Le taux au niveau national est de 9,7 %. Il varie en région de 7,9 % dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher à 9,7 % dans le Loiret.

Fin 2023, plus de 8 100 habitants de la région bénéficient d'une aide médicale de l'État (AME)<sup>(6)</sup> ■

1. Les **Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)** offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.
2. Les **Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types: en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus...) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS: profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).
3. Le terme « **logement accompagné** » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.
4. L'**hébergement de stabilisation** est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.
5. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) s'est ouverte aux personnes éligibles à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) moyennant une participation financière entre 8 et 30 euros par mois en fonction de l'âge. L'ACS ainsi supprimée a laissé place à un dispositif commun appelé **Complémentaire santé solidaire**. La CMU-C et l'ACS n'existent plus sous ces noms. La CMU-C a été remplacée par la Complémentaire santé solidaire gratuite (Complémentaire santé solidaire sans participation financière). L'ACS a quant à elle été remplacée par la Complémentaire santé solidaire payante (Complémentaire santé solidaire avec participation financière).
6. L'**aide médicale de l'État (AME)** vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale.  
La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.  
L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la complémentaire santé solidaire.  
L'AME ouvre droit à la prise en charge à 100 % des soins médicaux et hospitaliers, sans avance des frais. Ses bénéficiaires ne sont pas soumis aux dispositifs du médecin traitant et du parcours de soins coordonnés.

## données générales

### Lits ou places installés au 31.12.2022 par catégorie d'établissements — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Hébergement social</b>								
<b>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	122	136	78	232	152	406	1 126	44 306
<b>Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	319	324	138	260	390	569	2 000	44 915
<b>Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	55	97	156	460	420	512	1 700	57 551
<b>Centres provisoires d'hébergement (CPH)</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	57	46	43	84	65	78	373	9 560
<b>Logement accompagné</b>								
<b>Autres résidences sociales</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	130	556	80	269	0	398	1 433	101 210
<b>Maisons relais, Pensions de famille</b>								
<i>nombre de lits, places</i>	92	116	77	180	122	183	770	19 554
<b>Foyers de jeunes travailleurs <sup>(1)</sup></b>								
<i>nombre de lits, places</i>	223	250	158	788	473	411	2 303	51 609
<b>Foyers de travailleurs migrants <sup>(1)</sup></b>								
<i>nombre de lits, places</i>	47	76	0	55	0	266	444	33 759
<b>Nombre de places d'hébergement <sup>(2)</sup></b>								
<i>Dont urgences</i>	55	97	166	456	303	574	1 651	58 713
<i>Dont stabilisation</i>	4	10	1	94	22	60	191	8 165
<i>Dont insertion</i>	118	126	67	142	247	284	984	34 979
<b>Taux d'équipement en places d'hébergement</b> au 31.12.2022 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,8‰	0,7‰	1,4‰	1,5‰	2,2‰	1,8‰	1,4‰	2,0‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess; Insee, Estimations de population 2022 (résultats provisoires arrêtés avril 2024); DREETS; DGCS)

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale

(2) En CHRS et Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) au cours de l'année 2022</b> (pour 100 consommateurs 2020-2022)	33 833 10,9%	41 814 9,3%	22 446 10,1%	64 091 10,0%	31 278 9,1%	80 529 11,2%	273 991 10,2%	7 573 724 11,0%
<b>Nombre de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) gratuite (ex CMU-C) au cours de l'année 2022</b> (pour 100 consommateurs 2020-2022)	29 117 9,4%	35 780 7,9%	19 166 8,7%	55 479 8,7%	27 126 7,9%	69 746 9,7%	236 414 8,8%	6 662 606 9,7%
<b>Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME)* au 31.12.2023</b>	751	1 460	377	2 226	872	2 429	8 115	ND

Sources : SNDS-DCIR,\*CPAM

VALEURS COMMENTÉES